

Nombre de membres en
exercice: 19

Présents : 14

Votants: 19

Séance du 17 juin 2015, 20 heures 00

L'an deux mille quinze et le dix sept juin l'assemblée régulièrement convoqué le , s'est réuni sous la présidence de François HENRION

Sont présents: François HENRION, Philippe KOEHLER, Béatrice GLATTFELDER, Hervé KUNTZ, Yves CAVAGNI, Fanny MEHLEM, Chantal LEMIRE, Yves HUARD, Nicole FRANIATTE, Claude BERTSCH, Luc DOBOSZ, Monique ERGUY, Marie Claire BRESILLION, Michel ONFRAY

Représentés: Mylène CHARFF par Yves HUARD, Annick PIQUEE par Philippe KOEHLER, Pascal BAUQUE par Yves CAVAGNI, Carole FLOC'H par Hervé KUNTZ, Guillaume HURALT par Fanny MEHLEM

Absents :

Point 9 : Avis sur le dossier A31bis dans la région messine

Rapporteur : François HENRION

Objet de la délibération :
Avis sur le projet A31bis
DE_2015_031

Le conseil municipal d'Augny constate que le projet dit « A31 bis » a pour but d'élargir et d'aménager l'autoroute A31 existante. Certaines options techniques sont pertinentes. Toutefois, il est regrettable qu'aucun investissement ne soit prévu pour la section entre Fey et Augny. Dans le cadre du grand débat public, le conseil municipal d'Augny souhaite donc que les réflexions ci-après puissent être prises en compte :

- Il est inacceptable qu'entre Toul et la frontière et hors traversée des villes, on laisse une seule section à 2 x 2 voies, celle de Fey-Augny. Ce sera un véritable goulot d'étranglement ;

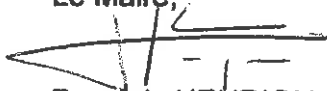
- Le contournement Sud-Est de Metz a été cofinancé par les collectivités territoriales pour faciliter les déplacements locaux. De ce fait, il n'est pas aux normes autoroutières et n'a que 2x2 voies. En de nombreux points, il est déjà en limite de saturation, notamment entre Peltre et l'ex RN3. Il est donc inconcevable d'utiliser cette section d'intérêt local pour y reporter la masse de transit Nord-Sud, avec des milliers de poids lourds, voitures, caravanes et autres véhicules. Cela reviendrait à transférer sur le contournement Sud-Est, les problèmes actuels de l'A31 ;


- Il convient de prendre en compte la qualité de vie des riverains d'Augny en créant une véritable protection phonique (mur anti bruit) entre le merlon existant et la rue des Bèjattes ;

RF METZ
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/06/2015 057-215700394-20150617-DE 2015_031-DE

- Vu les problèmes de circulation sur la zone, notamment pour remonter vers Metz, et les projets d'aménagement de l'ancienne Base Aérienne 128, il conviendrait de créer un nouvel accès à l'A31 en direction de Metz au niveau de l'ancienne BA128.

Pour : 19
Abstentions 0
Contre 0
Fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

François HENRION



La Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

RF METZ
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/06/2015 057-215700394-20150617-DE 2015 031-DE